

Communiqué :
Appel à projets 2020-2022 « DLA régional » pour la Guyane

L'accompagnement est un levier déterminant pour le renforcement du modèle économique et le développement de l'emploi des structures employeuses de l'Economie Sociale et Solidaire : associations, structures de l'insertion par l'activité économique, coopératives d'utilité sociale, entreprises disposant de l'agrément ESUS.

Le comité de pilotage national du DLA, à savoir : le Ministère de la transition écologique et solidaire représenté par le Haut-Commissariat à l'économie sociale et solidaire à l'innovation sociale (HCESSIS), le Ministère du travail représenté par la Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle (DGEFP), la Banque des Territoires – Groupe CDC, le Mouvement associatif et Régions de France, ont décidé, en partenariat avec les collectivités territoriales, et le soutien du Fonds social européen, d'accompagner ce développement en s'appuyant sur des organismes à but non lucratif dont le métier et l'expertise permettent d'accompagner et conseiller ces structures employeuses d'utilité sociale.

Ils ont ainsi créé et fixé le **cadre général d'un dispositif local d'accompagnement** dont la finalité est « *la création, la consolidation, le développement de l'emploi, l'amélioration de la qualité de l'emploi, par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet et du développement du territoire* ».

Les cibles et structures bénéficiaires de ce dispositif DLA sont celles définies par la loi ESS du 31 juillet 2014, à savoir les structures statutaires de l'ESS et les entreprises commerciales bénéficiant de l'agrément ESUS (« *Les dispositifs locaux d'accompagnement ont pour mission d'accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire relevant du 1° du II de l'article 1er de la présente loi ou de l'article L. 3332-17-1 du code du travail qui sont créatrices d'emploi et engagées dans une démarche de consolidation ou de développement de leur activité* » - Article 61 de la loi ESS du 31 juillet 2014).

En réponse à cette mission d'intérêt économique général, il est lancé :

Un appel à projets « régional » pour la Guyane
Le 29 novembre 2019

*La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **20 décembre 2019 à 14h – heure locale**.*

Les dossiers de candidatures peuvent être retirés auprès de :

- **La DIECCTE de Guyane**
Adresse : **859, Rocade de Zéphir – 97306 CAYENNE** (auprès de Madame DE FALCO)
Email : 973.pole3e.dieccte.gouv.fr et marion.de-falco@dieccte.gouv.fr
- **La Direction Régionale Antilles Guyane Banque des Territoires – Groupe CDC**
Adresse : **1660 Rocade du Lycée – immeuble SIMKO – 97300 CAYENNE**
Email : patrick.monin@caissedesdepots.fr

Les dossiers remplis seront à déposer en version électronique et papier auprès de :

- **La DIECCTE de Guyane**
Adresse : **Pôle 3E / Département Emploi** (à l'attention de Madame DE FALCO)
859, Rocade de Zéphir – 97306 CAYENNE
Email : 973.pole3e.dieccte.gouv.fr et marion.de-falco@dieccte.gouv.fr
- **La Direction Régionale Antilles Guyane Banque des Territoires – Groupe CDC**
Adresse : **1660 Rocade du Lycée – immeuble SIMKO – 97300 CAYENNE**
Email : patrick.monin@caissedesdepots.fr

🔗 **Retrouvez l'intégralité des documents et informations pratiques de l'Appel à projets sur les sites Internet :**

La DIECCTE de Guyane : <https://guyane.dieccte.gouv.fr/>

La banque des territoires : <https://www.caissedesdepots.fr/appel-a-projets-dla-2019>

La Collectivité territoriale de Guyane : <https://www.ctguyane.fr/>

La Préfecture de Guyane : <http://www.guyane.gouv.fr/>

🔗 Pour en savoir plus sur le dispositif DLA : www.info-dla.fr